

12 décembre 2024

Comité de la CSFP

Brèves 12/24

Le Comité informe sur les thèmes suivants traités lors de sa réunion du 12 décembre 2024 :

Points traités	Résultats décisions
Acquisition de supports pédagogiques dans le domaine de la formation professionnelle : mandat d'étude de faisabilité	L'acquisition de supports pédagogiques dans le domaine de la formation professionnelle fait actuellement l'objet de discussions au sein de la CSFP et de la CDIP. Le Comité de la CSFP a décidé de confier l'élaboration d'une étude de faisabilité à Ben Hüter GmbH. Il remplit ainsi le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée plénière de la CDIP du 24 octobre 2024, à savoir élaborer une étude de faisabilité avec l'aide d'un soutien externe et la présenter aux organes de la CDIP dans une prochaine étape.
Plurilinguisme: monitoring et journée bili	La CSFP a approuvé le premier rapport de monitoring bili de la CFPI. On dispose ainsi d'un premier état des lieux sur bili dans les cantons. En 2025, le groupe de travail Plurilinguisme de la CFPI élaborera sur la base de ce rapport des recommandations pour la promotion du plurilinguisme en Suisse. Ce rapport servira également de source au SEFRI pour le rapport du Conseil fédéral en réponse au <u>postulat Munz</u> « Promotion obligatoire des langues dans les écoles professionnelles ». La CFPI remercie tous les cantons pour leurs réponses à l'enquête et le groupe de travail « Plurilinguisme » pour son engagement.
Révision FUTUREMEM: Concept MP 1	En raison des questions en suspens concernant la mise en œuvre de la MP1 dans les professions MEM, le Comité de la CSFP a décidé qu'il fallait trouver des solutions communes pour une mise en œuvre conforme à la loi avant d'édicter les ordonnances de formation.
Déclaration d'engagement concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage	Le 10 décembre 2024, les partenaires de la formation ont échangé sur la <u>déclaration d'engagement concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage</u> . L'année prochaine, les organes de la CSFP et de la TBBK reprendront les résultats de cet échange et poursuivront leur traitement.

261.521-16.4, wifr